

Intitulé de l'action : « **Réglementations Parfums & Cosmétiques** »

Objectifs :

Permettre aux industriels de la Parfumerie et des Cosmétiques de maîtriser les connaissances liées à la réglementation touchant les produits cosmétiques, de faire le point sur les changements réglementaires notamment avec leurs autorités de tutelle.

Public :

Responsables Affaires réglementaires, R&D, Laboratoire, Toxicologie, Qualité, ...
Pré – requis : avoir des bases réglementaires

Dates & lieu : Les mercredi 23 & jeudi 24 novembre 2011 - Chartres - France

Contenu & heures de formation :

Jour 1 : 7h30

- Mise en œuvre du Règlement européen
- Au regard des exigences réglementaires : quelle sélection des matières premières
- Evaluation de la sécurité des produits finis : quelles démarches
- L'approche sécurité de l'industrie de la parfumerie
- Mesure de l'efficacité, Revendications & Allégations
- Mise en place des BPF : Les non conformités les plus récurrentes

Jour 2 : 7h30

- REACH : point à date
- Interactions entre les Règlements Cosmétique, REACH & CLP
- Perturbateurs endocriniens : l'état de l'art des connaissances scientifiques
- Actualités réglementaires en Chine : enregistrement des produits et nouveaux ingrédients
- La notification centralisée des produits cosmétiques
- Distributeurs, sous-traitants : cahier des charges et obligations au regard du Règlement

Formateurs :

Formateurs principaux :

Eric PERRIER, Président, LVMH RECHERCHE
Etienne SOUDANT, Président, SOCIETE FRANÇAISE DE COSMETOLOGIE
Philippe MASSON, Président Directeur Général, EVIC INTERNATIONAL
Claude BOUILLON, Consultant

Témoignages :

Aurélien PEREZ, Administrateur, DG SANCO, COMMISSION EUROPEENNE
Anne DUX, Directrice des affaires scientifiques et réglementaires, FEBEA
Xavier RADISSON, Directeur International des Affaires Réglementaires de la Chimie, L'OREAL
Robert BAROUKI, Professeur de Biochimie, Directeur de l'unité INSERM Toxicologie
Tiphaine DAUBERT-MACIA, Responsable affaires réglementaires, CHANEL PARFUMS BEAUTE
Sébastien CAVELIER, Consultant Formateur, INTERTEK

Modalités pédagogique :

- . Chaque intervention est suivie d'un temps de questions / réponses
 - . Chaque journée est conclue par 45 minutes de groupes de travail, en groupes de 8 à 10 personnes
- Ils permettent :
- d'approfondir le thème développé dans la journée, d'entrer plus dans les détails
 - à travers les questions et les réponses, un meilleur échange de bonnes pratiques
- . Un book pédagogique est remis à chaque participant

Validation des acquis :

En plus du book pédagogique, un compte rendu des 2 journées est envoyée à chaque participant, lui permettant de vérifier ses acquis

La Cosmetic Valley dispose d'un numéro d'agrément formation : 24 28 1398 28

La facture fait office de convention de formation simplifiée

Facturation

Cosmetic Valley
1 Place de la Cathédrale
28000 CHARTRES
Tel: (0)2 37 211 211

Association loi 1901